# FPT. Réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Indicateurs (communes et EPCI de + 40 000 hab. et 50 agents)

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

En application des articles [L 132-9-3 à L 132-9-5](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044416551/LEGISCTA000047863422) du code général de la fonction publique, introduits par la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, le décret n° 2024-801 du 13 juillet 2024 définit les indicateurs permettant de mesurer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale.

Il précise en outre les modalités de publication des résultats de ces indicateurs et d'information des instances de dialogue social.

Il prévoit enfin le régime des sanctions applicables en cas de non-publication des résultats ou lorsque ces résultats sont inférieurs à une cible fixée par décret.